

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	111 321	28,11	97,25	116 500	32 748	28,11	116 500
Taxe foncière non bâties (TFNB)	20 165	18,99	124,69	20 900	3 969	18,99	20 900
Taxe d'habitation (TH)	1 479	8,75	59,53	1 500	131	8,75	1 500
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total		36 848		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	36 848

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	8	10		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	9			
Taxe d'habitation (TH)	36 848 =			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
			521	0	-10 089	1 281	-8 287

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
		-8 287		

A NANCY

Le 08 MARS 2024
Pour la Direction des Finances publiques,
BERTRAND GAUTIER
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le 13/04/2024
Pour la Commune,
Régis FAVRE,
Maire

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

a. Personnes de condition modeste

b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte

c. Locaux industriels

d. Logements sociaux : exo de longue durée

Taxe foncière bâtie :

a. Par le conseil municipal

b. Par la loi

Taxe foncière non bâtie :

a. Par le conseil municipal

b. Par la loi (terres agricoles)

c. Par la loi (autres)

74833 ← 106

0

0

0

415

Taxe foncière non bâtie

Taxe d'habitation :

a. Dotation pour perte de THLV

b. Mayotte

>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire

b. Base minimum

c. Locaux industriels

d. Autres allocations

>>>

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

a. Par le conseil municipal

b. Par la loi

Taxe foncière non bâtie :

a. Par le conseil municipal

b. Par la loi (terres agricoles)

c. Par la loi (autres)

7 749

3 733

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes

b. Centrales électriques

c. Centrales photovoltaïques

d. Centrales hydrauliques

e. Centrales géothermiques

f. Transformateurs électriques

g. Stations radioélectriques

h. Installations gazières et autres

i. Taxe sur les pylônes

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH) >>>

b. TVA prév. (comp. CVAE) 0

c. Coefficient correcteur 1,040984

d. Taux FB commune 2020 9,58

e. Taux FB département 2020 17,24

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024		Taux des EPCI de 2023		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)	
	national 11	départemental 12	de 2024 13	de 2023 14	de 2023 14	de 2023 15	de 2023 15	de 2023 15
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	36,72	98,55	1,30000	97,25	97,25	97,25	>>>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	28,58	127,05	2,36000	124,69	124,69	124,69	>>>
Taxe d'habitation (TH)	24,45	27,83	69,58	10,05000	59,53	59,53	59,53	>>>
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :

a. National >>>

b. Communal >>>

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser >>>

b. Taux maximum de la majoration spéciale >>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée >>>

b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés >>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 7.5% départemental 9,56

b. Taux maximum de la majoration 0,638

Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique 22,26